

## [Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Aline, mère puis meurtrière

Vous les pros, vous devez sans cesse optimiser. Optimisez votre temps pour passer d'un chantier à un autre. Optimisez le chargement de votre matériel.

Nouvelle utilitaire Renault Kangouvan L2 E-TEC 100% électrique est faite pour vous. Optimisez votre chargement grâce à sa longueur utile jusqu'à 3,5 mètres et son volume de chargement jusqu'à 4,9 mètres cubes.

Existe aussi en motorisation essence et diesel à découvrir pendant les jours pro-plus du 18 au 27 octobre pour ceux qui ne s'arrêtent jamais.

L'ongueur et volume selon version voire professionnelle voire Renault.fr

On de l'âtre à compte.

Christopher Delatt

En 2018, à Bordeaux, Aline, 22 ans, noie son bébé qui vient de naître dans les toilettes de son studio.

Pendant toute l'instruction, pendant tout son procès, elle répète qu'elle ne s'est rendu compte de rien, qu'elle ne savait même pas qu'elle était enceinte, qu'elle ne savait pas qu'elle avait accouché.

Ouvrons ensemble la Côte B du dossier d'instruction de cette jeune femme.

Dans le système judiciaire français, le dossier d'instruction contient un sous-dossier appelé Côte B. Il rassemble les rapports des experts psychiatres, psychologues et de l'enquêteur de personnalité.

Ouvrons l'un de ces dossiers.

On de l'âtre à compte. Côte B sur Europe 1

Le 12 décembre 2018, à Bordeaux, les pompiers sont appelés en urgence dans un foyer pour adultes handicapés.

Et dans la chambre d'Aline, il découvre une marte sang qui va du lit jusqu'à la salle de bain.

Et sur la cuvette des toilettes, il découvre un placentin de 22 cm sur 12 diamètres.

Le cordon hompical mène au siphon de la cuvette.

Et dans le siphon, il y a le cordon nouveau-né.

Il est mort.

Sa mère Aline, 22 ans, est malvoyante.

Elle est immédiatement transférée à la maternité de l'hôpital de Bordeaux.

Et elle répète aux pompiers.

Ah bon ? J'ai accouché ? Mais je savais pas que j'étais enceinte.

La première rencontre avec Aline, à la fin de l'instruction.

J'ai vu le dossier avant.

Ce dossier est assez effrayant.

Il est touchant.

On imagine cette scène de cette jeune femme qui a vécu l'enfer cette nuit-là.

Et pour la première fois, on rencontre Aline.

C'est une jeune femme inquiète, perdue, qui doit s'expliquer sur ses faits et qui, au cours d'une même nuit, a été amenée

lorsqu'on lui explique après à comprendre qu'elle avait donné la vie

et qu'ensuite, elle a été poursuivie en tant que meurtrière de son enfant.

Elle dit que c'est les pompiers qui lui ont expliqué qu'il y avait un nourrisson dans les toilettes.

Et ce sont les médecins, le lendemain, à l'hôpital, qui lui expliqueront

qu'elle a fait un déni grossesse, c'est-à-dire que ce sont des tiers, des extérieurs, les intervenants de l'urgence, qui lui expliqueront

qu'elle a fait un déni grossesse, c'est-à-dire que ce sont des tiers, des extérieurs, des intervenants de l'urgence, qui lui expliqueront ce qu'elle a vécu. Elle n'est pas en capacité de l'analyser. C'est une personne, quand on la voit se déplacer avec sa canne blanche, qu'on a envie d'aider, qu'on a envie de protéger. Et moi, dès la première fois que j'ai rencontré et que j'ai vu son dossier, c'est certain que c'était une cause et une personne que j'avais envie de défendre. Voilà, madame. Je suis de l'expert psychologue. Je ne suis pas là pour vous juger. Vous pouvez tout me dire. Comment tout ça a été arrivé ? Je sais même pas ce qui m'est arrivé. J'avais d'énormes douleurs aux ventres, c'était énorme. J'avais la tête qui tourne. Alors, dans la nuit, j'ai cherché de l'aide, mais il n'y avait personne. Je me suis assis par terre. Je n'arrivais pas à tenir debout. La femme de Ménage est arrivée. Je lui dis qu'il y avait un gros problème, qu'il y avait du sang partout. J'ai été paniqué. J'avais vu du sang. J'avais les mains qui tremblaient. Je ne savais pas ce qui m'arrivait. La femme de Ménage Elle est seule. Maître Michel Boère, avocate de la Défense. Seule au cinquième étage de ce foyer. Il n'y a personne. Personne n'est là. Elle va perdre beaucoup de sang. Elle va avoir mal aux ventres. Elle pense réellement qu'elle a ses problèmes gastriques. Elle est allée voir un médecin 48 heures avant. C'est l'enfer qu'elle a vécu. Mettez-vous à sa place. Elle ne se savait pas enceinte. Et elle ne pensait pas coucher. Imaginez l'enfer qu'elle a vécu. Et comment Ali n'a pu, en effet, finalement tuer cet enfant. Puisqu'elle ne réalisait pas qu'elle était en train d'accoucher. Et elle ne savait même pas qu'elle était enceinte. Elle est présente physiquement, mais absolument pas psychiquement. Elle n'est pas là.

Elle ne comprend pas.  
Elle n'a pas la capacité d'intégrer ce qui s'est passé.  
C'est une sorte de protection de mécanisme  
qui fait qu'elle est extérieure à cette scène.  
Le grand mystère de ce dossier,  
est-ce qu'elle est capable de mentir ?  
J'ai pas le sentiment qu'elle est mentie.  
J'ai pas le sentiment, franchement plus profond.  
De moi, j'ai pas le sentiment qu'elle mente.  
Mais en revanche, elle a son cerveau affermé.  
Code B9.  
Expertise psychologique de Patrice Le Normand.  
L'expulsion de l'enfant est décrite par Aline  
comme un moment traumatique  
vécu sur le mode de la confusion et de l'acidération.  
L'état de sidération,  
ou d'hébétude observée,  
relèverait de l'art et de la pensée  
devant l'impensable de la situation  
et correspond au premier temps d'un état post-traumatique.  
...  
J'ai été la voir à l'unité hospitalière  
spécialement aménagée de Cadillac.  
Patrice Le Normand.  
Expert psychologue.  
C'est un service hospitalier  
ou des services de psychiatrie  
avec autour des murs de prison.  
Donc quand on arrive,  
on a vraiment l'impression d'entrer dans une prison  
donc au parler.  
J'étais arrivé avant elle  
et l'arrive, elle est accompagnée.  
J'avais retenu qu'elle était déficient de visuel.  
Mais elle marchait, elle trouvait son chemin  
sans avoir besoin d'assistance particulière, visiblement.  
Une jeune femme plutôt forte  
qui a l'air un petit peu perdue,  
un peu anxieuse,  
un peu hyper vigilante  
à ce qu'il se passe autour d'elle  
pas rassurée et insecure.  
Très rapidement,  
j'ai voulu investiguer son niveau intellectuel

en faisant passer des tests  
parce que elle est capable de se faire comprendre,  
de s'exprimer,  
mais le vocabulaire est quand même limité.  
On ne fait pas toujours des tests intellectuels  
lorsqu'on est psychologue,  
on ne le fait pas toujours en situation d'expertise.  
Mais là,  
j'ai vraiment jugé utile de le faire  
pour mesurer effectivement son niveau de déficience.  
Effectivement, il apparaissait qu'elle avait une déficience  
qui n'était pas énorme.  
Son handicap visuel, sa limitation intellectuelle,  
sont parmi les éléments  
qui ont fait d'elle quelqu'un  
de relativement dépendant  
dans sa relation, sa mère.  
C'est une jeune femme qui a été adoptée  
à l'âge de trois mois,  
comme tous les personnes adoptées.  
Forcément que ça laisse des traces  
au moins au niveau de la mémoire perceptive.  
Donc elle a été adoptée par un monsieur et une dame,  
un couple dont le père avait du mal  
à accepter le handicap de la jeune fille.  
Son handicap a été détecté  
par une jeune femme qui a été adoptée  
à l'âge de trois mois.  
C'est une jeune femme qui a été adoptée  
à l'âge de trois mois  
et son handicap a été détecté à l'école,  
son handicap visuel,  
et elle a grandi  
coller, finalement, à ma main.  
Vous savez, monsieur,  
avec mon père, ça a été très compliqué  
parce qu'il n'acceptait pas mon handicap.  
Je me rappelle que quand il m'apprenait  
à faire du vélo,  
il ne comprenait pas que c'était compliqué pour moi,  
que je faisais que tomber,  
il m'a insisté quand même.  
Et à force de tomber,  
ma mère elle a dit stop.

Sa vie est faite de malchance.  
Maître Michel Boer,  
avocate de la Défense.  
Dès le départ,  
on lui détecte une maladie  
qui est dégénérative.  
Elle va finir aveugle.  
Donc, elle a cette maladie  
et puis, également,  
elle va être harcelée à l'école.  
Elle va vivre une enfance très compliquée.  
Elle a un cuir qui est  
plus bas que la moyenne.  
Donc, elle a cette malchance.  
Mes parents, ils ont divorcé  
quand j'avais 10 ans.  
Mon père, il faisait craver ses mamères.  
Il n'était jamais à la maison,  
même pour les réunions au collège,  
ou les problèmes du collège,  
c'était toujours elle qui le naït.  
Comme moi, ma mère, elle a un handicap.  
Quand elle se plaise,  
ou elle prend un coup,  
ma sapeau, elle s'ouvre.  
Moi, j'ai détesté mon père le jour où  
je l'ai vu frapper ma mère.  
Le caractère de l'abandonnisme  
a vécu en l'orphelinat.  
On sait très bien que,  
dans ces orphelinats,  
il y a un manque de stimulation,  
notamment dans les premiers jours,  
les premières semaines de la vie,  
alors que c'est des éléments  
extrêmement importants et essentiels  
pour, justement,  
l'ouverture au monde  
du jeune enfant.  
Et puis,  
le sentiment d'être rejeté  
pour se caler,  
notamment à travers  
son handicap, par son père.

Et au contraire, une mère  
qui l'apprend véritablement  
son aile,  
d'une façon extrêmement fusionnelle,  
comme un enfant,  
qu'elle considère d'ailleurs toujours,  
comme un enfant, y compris  
alors qu'elle a  
dépassé largement, je dirais,  
l'âge de l'adolescence,  
qui est aussi rayée par sa mère,  
toujours comme son enfant.  
Côte B5,  
expertise psychiatrique  
du docteur Paul Bonan.  
Au collègue,  
Aline a été scolarisée en section  
SEPA, puis elle a intégré  
un lycée professionnel.  
Elle a obtenu un CAP  
en vente alimentaire.  
Elle voulait  
et elle a toujours souhaité  
pouvoir avoir une certaine valorisation  
d'un travail, et en particulier  
en intégrant un EZAT,  
c'est-à-dire un établissement social  
d'aide par le travail, qui aurait pu  
en effet lui permettre  
d'avoir une existence propre  
sur le plan professionnel  
qui lui aurait permis d'avoir  
une autre image d'elle que celle  
qu'elle a eue jusqu'alors.  
Il faut savoir que donc elle a connu  
la sexualité dans une relation  
avec un garçon, qu'elle avait  
rencontré dans un EZAT,  
un garçon qui était entre guillemets  
un mauvais garçon,  
en tout cas qui avait fait des bêtises,  
qui était déjà connu de la police  
et de la justice.  
Elle a eu cette relation avec ce garçon-là,

la mère ne validait pas cette relation,  
donc Aline a quitté le domicile  
après cette fâché une année  
avec sa mère, et elle a vécu  
dans une hérance pendant 3 mois  
avec ce garçon.

...

Donc en vivant un droit à gauche,  
en vivant au silence des squads, etc.  
Sauf que pendant cette période,  
alors ils ont eu des relations sexuelles,  
mais aussi pendant cette période,  
elle s'est aperçue que ce garçon  
l'avait trompé avec sa meilleure  
amie à elle.

...

Et ça, ça a été déclencheur  
pour Aline d'un mouvement forcément  
de colère extrême.

Ça lui a permis aussi de revenir  
chez sa mère, mais à partir de là,  
elle a eu des conduits sexuels anarchiques,  
des relations fmr avec des garçons  
qui n'étaient pas du tout investis  
sur le plan effectif,  
et c'est sûrement dans ce contexte  
qu'elle serait tombée enceinte.

...

La première lecture que je fais de ce dossier...

...

...toujours en ayant l'esprit ouvert  
à autre chose, mais quand même la première  
certitude que j'ai, c'est qu'un,  
le déni de grossesse est bien réel,  
elle ne ment pas sur le déni de grossesse,  
parce qu'il y a des indices  
qui me font penser qu'elle ne ment pas,  
d'abord parce qu'elle est en  
surpoids importants,  
donc de fait,  
physiquement, la grossesse ne se voit pas  
nécessairement.  
Ensuite, parce que personne ne la vit,  
personne ni dans son entourage,

ni dans les gens qui l'accueillent  
dans l'établissement pour malvoyant  
et surtout la veille,  
la veille d'accoucher, elle va chez un médecin  
disant qu'elle a mal au ventre,  
qu'elle souffre de mot de ventre,  
et le médecin lui donne des médicaments  
qui sont absolument contraindiqués pour la grossesse.  
Donc le médecin n'a pas vu non plus qu'elle était en sate.  
Donc le déni de grossesse, je le crois.

...

Disons que, bon, moi je choisirais de dire  
qu'elle est très proche du véritable déni de grossesse.  
Patrice Le Normand, expert psychologue.  
C'est-à-dire qu'à aucun moment,  
il y a deux signaux qui laissent penser qu'elle ait pu  
dissimuler la grossesse.  
C'est-à-dire qu'elle a continué à avoir des médecins,  
parfois les femmes qui sont en dissimulation de grossesse,  
histoire de brouiller les pistes  
lorsqu'elle voit un médecin,  
elle change de médecin à chaque fois.  
Comme ça, il n'y a pas d'historicité  
qui permet de se dire en bâti, elle a pris du poids  
depuis l'autre fois, par exemple,  
ou etc. Donc ces femmes-là  
vont souvent chez des médecins  
pour des symptômes précis,  
ou par coup, mais brouillent les pistes,  
elles ne vont jamais chez les mêmes.  
Bon, elle ne sait pas ça, elle allait chez les mêmes médecins.  
Autre signe en faveur du déni de grossesse,  
donc Aline continue à avoir  
un comportement relativement libre en société,  
c'est-à-dire qu'elle continue à vivre  
comme si de rien n'était.  
C'est pas quelqu'un qui se cachait  
du regard d'autrui, et effectivement  
les douleurs du travail étaient interprétées  
différemment, elle les interprétait  
comme le signe d'une gastro, etc.  
Je ne vais même pas dire qu'elle a été surprise  
par l'accouchement, parce qu'au moment  
de cette expulsion,

pour elle, ce n'était même pas un accouchement  
finalement, c'était une grosse émoragie,  
l'expulsion de quelque chose  
de son corps, mais à aucun moment  
elle ne fait le lien avec  
la possibilité d'une grossesse  
et d'un enfant qui sortait de son corps.  
Le dominal qu'elle ressentait était dû  
à un problème de scène.  
À aucun moment, elle n'a pu  
percevoir, penser ou comprendre  
qu'elle avait expulsé dans la cuvette  
des toilettes, un bébé.  
Moi, lorsque je l'ai rencontrée, elle était  
relativement bien informée, comme une jeune femme,  
comme beaucoup de jeunes femmes de son âge,  
et pas moins, sur  
comment on fait les bébés, comment  
on évite d'en faire, comment  
on évite aussi d'attraper  
des maladies sexuellement transmissibles, etc.  
Elle avait totalement laissé  
tomber la notion de contraception  
et donc risquait de tomber enceinte,  
mais elle n'intégrait pas  
ce risque dans l'horizon des possibles.  
On parle du déni de grossesse, on peut  
parler déjà de déni  
du risque de tomber enceinte, finalement,  
parce qu'à aucun moment, dans son discours,  
ça n'apparaît, à aucun moment, il y a une préoccupation  
vis-à-vis de ça.  
Elle fonctionne, à mon sens, sur le mode  
de la pensée magique,  
déçu par rapport à une expérience  
sentimentale douloureuse  
où elle dit avoir été trompée.  
Elle a ensuite eu  
un certain nombre de relations  
éphémères, mais sans pour autant  
s'attacher, ne pouvant pas, d'ailleurs,  
s'attacher à  
quelqu'un que partenaire, et de  
ce fait, n'ayant par ailleurs

volontairement arrêté sa contraception,  
considérant qu'elle ne pouvait pas  
être enceinte dans la mesure où elle n'avait pas  
une relation sentimentale suivie,  
les belles relations qu'elle pouvait avoir  
pour elle, ne pouvaient absolument pas  
aboutir à un état de grossesse.

Il y a une grossesse  
physique, mais il n'y a pas de grossesse  
psychique qui se développe dans la tête de la mère.

Avocate de la défense.

Ça veut dire que ces femmes peuvent  
prendre un petit peu de poids, mais souvent très peu.

Ça signifie qu'il n'y a  
aucune apparence, effectivement, de grossesse  
chez ces personnes. Il peut y avoir  
des petits mouvements, mais qu'elles ne sent pas  
parce qu'elles les absoussient

à d'autres troubles, notamment gastriques  
ou autres. Elles ne peuvent pas se concevoir  
mère, et son entourage ne l'a  
jamais perçu non plus. Alors oui, dans le déni  
de grossesse, on nous dit que on peut  
continuer à avoir des règles,  
que l'on peut continuer à avoir  
effectivement, que le corps  
n'apparaît pas, et c'est vrai que  
le corps du bébé n'apparaît pas,  
et le corps de la maman  
ne se transforme pas  
pas suffisamment, tout au moins, pour que cela  
apparaisse au vu des tiers.

Alors moi, je me suis quand même posée la question.

Je me suis dit quand même que le bébé  
il a bougé, il inévitable. Il faisait presque 4 kg.

Donc, bon, je me rappelais  
de mes grossesses. Je me dis quand même  
qu'à partir de 4, 5,  
6 mois, le bébé il bouge, on le sent vraiment  
bouger, le ventre se déforme  
et tout. Et non, donc quand on  
l'entend, elle dit non. Elle dit non,  
elle n'a pas ressenti ça.  
Elle avait juste mal au ventre et mal au dos

depuis quelques jours. C'est tout ce qu'elle nous dit.  
Alors elle s'exprime simplement,  
elle s'exprime clairement.  
Elle n'a pas véritablement de phénomène,  
je dirais, émotionnel.  
C'est notre. C'est comme si quelqu'un  
est allé en effet au toilette.  
C'est ça qui est quand même particulier chez elle.  
Aucune forme, finalement,  
qui a pu avoir un être humain.  
Quelque part, en elle, un être  
qui a eu pendant quelque temps  
une existence. A aucun moment,  
elle pense ou elle a pensé  
avoir eu un geste meurtrier.  
Chez elle, vraiment, ce qui est important,  
c'est le délit d'altérité.  
Il n'a pas existé. Il n'existe pas.  
Il n'existera pas.  
Elle me dit, aujourd'hui, j'ai encore du mal.  
J'ai un blocage en moi. C'est encore compliqué d'en parler.  
Donc du coup, on a parlé d'autres choses.  
Et puis, petit à petit,  
dans l'entretien, c'est venu, comme ça, plus naturellement,  
à un moment d'elle-même, elle a abordé le sujet.  
Alors elle dit, d'ailleurs,  
j'en parle, mais je n'utilise pas de mots  
pour désigner le bébé.  
Après, il y a un grand silence.  
Elle me dit, le psychologue ou le psychiatre,  
il me parle plus de  
de l'enfant.  
Elle a vraiment du mal  
à mettre un signifiant sur ce bébé.  
Même le nommer comme enfant,  
c'est quelque chose qui est difficile pour elle.  
C'est précédent d'un silence.  
Je n'utilise pas de mots  
pour le nommer, finalement.  
Nommer cet enfant, le considérer  
comme un enfant, comme son enfant,  
c'est s'exposer  
à tout ce qu'il peut aller avec.  
Finalement, c'est un mécanisme de défense

pour éviter  
de s'effondrer mentalement.  
À partir du moment  
où elle reconnaît l'altérité de cet enfant,  
elle s'expose  
à quelque chose de dépressif, de très massif,  
à une désorganisation mentale  
importante.  
Donc c'est beaucoup plus  
confortable, finalement,  
pour elle, de vivre en se mentant à elle-même,  
finalement, de vivre dans le déni  
de l'altérité de cet enfant.  
Je comprends, hein.  
Mais quand même, j'ai du mal à penser comme elle.  
Elle était  
constante, finalement, dans ce déni  
de l'altérité de l'enfant.  
Elle sait qu'il y a un être qui a grandi en elle  
et qu'elle a expulsé de son corps.  
Mais au niveau  
de sa personnalité, à aucun moment,  
elle ne lui  
attribue une identité  
en tant que sujet différencié  
d'elle en tant qu'être à part.  
C'est aussi pour ça que j'ai parlé plus  
d'expulsion pour décrire la scène,  
que d'accouchement, parce qu'un accouchement,  
ça suppose d'avoir  
anticipé l'existence d'un enfant.  
Ça se prépare parfois même avant la conception  
et puis ça se prépare  
pendant tout le temps de la grossesse.  
Un parent, une mère,  
on se représente  
ce que peut être cet enfant, ce qu'il pourra être,  
à qui il pourra ressembler, etc.  
Bon, elle, elle n'a pas du tout,  
il n'y a pas eu de grossesse psychique,  
donc elle, c'est une étape  
à laquelle elle n'a pas eu accès.  
Et malgré toutes les preuves qu'on peut lui donner,  
elle n'a pas accouché.

Elle n'a pas accouché, elle a expulsé  
des matières fécales qui étaient à l'origine  
des douleurs,  
de constipation, depuis plus en jour  
qu'il a jeuné fortement.  
Elle ressort de l'instruction  
qu'elle a vécu,  
la détention, très mal.  
Maître Michel Beaure,  
avocate de la Défense.  
Puisque elle a été harcelée en détention  
et elle a souffert en détention  
et donc je crois que Aline  
avait très peur de retourner en détention  
parce que ça a été l'enfer pour elle.  
Ce qu'il a stressé aussi, je pense,  
c'était cette attente  
depuis 2018,  
2023 à l'audience,  
ça fait cinq années d'attente,  
cinq années où sa vie est entre parenthèse.  
Maître Sophie Gauchereau,  
avocate de la Défense.  
Ou elle attend de savoir  
quelle sera sa peine, est-ce qu'elle retournera en prison,  
comment ça va se passer, comment se reconstruire  
quand on attend pendant cinq ans.  
Faites entrer et l'accuser.  
...  
Alors le mur à battre  
c'est faire comprendre au juré  
que juridiquement Aline  
n'est pas coupable  
parce que l'infraction  
d'homicide volontaire  
il faut une intention.  
Une intention c'est une volonté  
de tuer. Or Aline,  
elle n'a jamais eu la volonté  
de tuer ce nouveau nez  
puisqu'elle a fait ce déni total de grossesse  
et le déni aussi d'accouchement.  
Elle ne se n'a pas rendu compte qu'elle a accouché.  
Elle pensait qu'elle expulsait ses selles.

Et on a essayé  
de faire comprendre au juré  
en effet que l'infraction  
n'était pas constituée  
et qu'il fallait la quitter  
parce que quand on n'a pas la volonté de tuer  
il n'y a pas d'homicide  
et donc on doit quitter.  
Donc c'est ça qu'on essaye de faire passer,  
c'est comment peut-on avoir la volonté  
d'un enfant dont on ne connaît pas  
l'existence ?  
Me dire qu'elle a souffert  
pendant presque dix heures pour mettre  
au monde un enfant dans les toilettes  
qu'elle a tiré la chasse et qu'elle ne l'a pas vue  
là franchement ça je n'y crois pas.  
Que son esprit ait pu  
bloquer peut-être  
après coup sur le choc  
mais là je pense qu'on est dans un déni  
je pense que sur le moment elle a compris  
ce qui s'est passé  
qu'après elle, ça soit tellement  
lourd pour elle qu'elle est effacée  
de sa mémoire peut-être  
je pense qu'elle quand même  
elle était consciente de ce qu'elle faisait  
et c'est pour ça qu'elle est renvoyée  
devant la cour d'assises  
puisqu'elle est renvoyée pour meurtre  
d'un enfant, de son enfant  
même si le psychiatre et le psychologue  
estiment qu'elle a une altération  
de son discernement  
elle est d'y style en état de choc  
en état de sidération  
c'est un peu comme ça qu'elle est décrite  
d'ailleurs quand elle est découverte dans sa chambre  
par le personnel  
oui en effet elle vient de souffrir pendant plusieurs heures  
et de mettre au monde son premier enfant  
donc chacun sait que c'est généralement assez douloureux  
et elle était seule

mais je crois aussi qu'elle était en état de choc  
parce que quelque part moi je suis intimement convaincue  
qu'elle a quand même réalisé  
qu'elle mettait un enfant au monde  
qu'elle a essayé de l'éliminer  
comme elle a pu  
en tirant la chasse  
et en poussant l'enfant  
elle a essayé de faire disparaître  
elle a tiré plusieurs fois la chasse d'eau  
il y avait du sang partout  
forcément elle a dû comprendre ce qui se passait  
et à l'audience non impassible  
et on avait beau lui mettre le nez  
si je puis dire dans une réalité  
scientifique autre  
ah non non non ça ne pouvait pas  
être ça  
elle maintenait qu'elle n'avait pas accouché  
c'était très étrange comme comportement  
très très étrange  
le rapport d'un expert plombier  
a câblé la ligne  
il conclut que le bébé a été poussé  
par la tête dans le siphon  
des toilettes  
puisqu'elle a tiré la chasse d'eau au moins 3 fois  
en 5 minutes  
la chasse d'eau  
ce qui nous a beaucoup dérangé  
nous c'était cette expertise de Monsieur Manderon  
expert en bâtiment  
qui vient quand même asseoir l'accusation  
qui vient justifier la matérialité  
des faits parce qu'en réalité  
c'est un dossier d'entopsychologique  
elle était complètement perdue  
elle a cherché de l'aide en vain  
elle s'est retrouvée à 5h du matin  
à aller devant  
une fontaine à eau qui était au ray de chaussée  
et c'est une femme de ménage qui la trouve  
à 5h45 du matin  
ce n'est pas une meurtrière qui se comporte ainsi

elle a laissé la scène en l'état  
lorsque les pompiers arrivent et bien ils trouvent  
toute cette scène en l'état  
de la salle de bain  
le sang, les pas, le placenta  
tout est laissé en l'état c'est absolument pas quelqu'un  
qui a une volonté d'actes homicides  
qui se comporte de la sorte  
c'est quelqu'un qui est perdu, qui est seul, qui est sidéré  
est-ce que finalement elle essaye de cacher  
le meurtre en disant qu'elle n'a pas accouché  
c'est à dire que sa façon  
alors à ce moment là elle serait dans le déni  
de quelque chose qui est  
de l'indicible  
c'est à dire j'ai tué l'enfant que je portais  
ça je ne peux pas vous le dire  
je ne peux pas le voir au sens  
dans tous les sens du terme c'est à dire  
je ne veux pas voir, je ne veux pas voir  
donc comme elle est malvoyante  
ça tombe bien  
mais j'ai quand même le sentiment qu'elle joue  
de manière inconsciente  
vraisemblablement  
mais qu'elle joue sur cette malvoyance pour dire  
j'ai pas vu, je ne sais pas  
je ne peux pas voir, je ne peux pas voir  
ce que j'ai fait  
comme c'est un dossier un petit peu particulier  
et que je ne veux pas de suspens  
la peine elle est souvent annoncée à la fin  
parce qu'elle est la logique  
de tout ce qui a été dit précédemment  
là ce qui m'importe c'est effectivement  
qu'elle soit déclarée coupable  
mais je ne veux pas que les jurés  
et le sentiment  
d'une peine qui ne soit pas adaptée  
et disproportionnée donc de suite  
je démarre sur la peine et je propose  
aux jurés  
une question qui est très importante  
et je propose aux jurés

une peine qui me semble  
être la juste peine quand on te tenu  
des circonstances et je requiere  
4 ans soit 48 mois  
de prison a sorti de 43 mois  
de sursis probatoires pendant 3 ans  
avec une obligation de soins  
et de formation  
ce que je  
ne souhaite pas c'est qu'elle repart  
en détention et je couvre  
entre guillemets dans mes réquisitions  
je couvre la partie de la détention provisoire  
qu'elle a effectué  
et c'est certain que  
avec des réquisitions comme celle de l'avocat général  
la marge de manœuvre pour nous  
est faible parce qu'elle est très humaine  
elle est très mesurée dans ses propos  
elle propose finalement  
une solution qui doit convenir  
presque à tout le monde j'ai envie de dire sauf à la défense  
qui elle souhaite l'acquittement  
mais elle propose de ne pas retourner en prison  
de dire que Aline  
devrait être soignée  
ce qu'elle fait déjà et elle n'a pas besoin d'une peine pour ça  
et nous notre rôle c'est de démontrer  
qu'on peut acquitter et que tout se passera bien  
quand même  
Aline est condamnée  
à 5 ans de réclusion criminelle  
donc 4 avec sursis  
compte tenu de la détention  
déjà effectuée  
elle quitte la condassise de la gironne  
libre  
à 5 ans  
Aline elle était très contente  
elle était soulagée du résultat  
elle retournait pas en prison  
et c'est ce qu'elle souhaitait  
et nous en tant qu'avocat  
juridiquement on est frustrés

